

Les lettres d'actualité – Italie

Regards sur l'économie italienne

*La lettre économique et financière
20 avril 2021*

SOMMAIRE

CONJONCTURE

- *Le Conseil des ministres a approuvé le programme de stabilité 2021*
- *Croissance du PIB à 3,3% en 2021 et retour à son niveau pré-crise au mieux en 2025 selon le Forum Ambrosetti –The European House*
- *Premier bilan économique et perspectives pour l'Italie selon Prometeia*
- *L'Observatoire sur les comptes publics italiens (OCPI) dégrade ses prévisions économiques 2021*
- *Les exportations extra-UE reculent légèrement en février*
- *Le chiffre d'affaires de l'industrie progresse en janvier*

POLITIQUES SOCIALES ET EMPLOI

- *Covid : L'Italie poursuit l'aide au travail et aux bas revenus*
- *L'Italie compte désormais moins de 60 millions d'habitants*

QUESTIONS FINANCIERES

- *L'Italie reçoit les 4ème et 5ème tranches de l'instrument « Sure »*
- *Les investisseurs français dans les sociétés cotées italiennes : une part en légère augmentation*
- *Bilan 2020 de la Caisse des dépôts et des prêts (CDP)*
- *Bilan 2020 de l'assureur public SACE*
- *Bilan 2020 de SIMEST, société de soutien financier à l'internationalisation des entreprises*

POLITIQUE SANITAIRE

- *Santé : l'accélération de la vaccination, priorité pour sortir de la crise*
- *Vers la vaccination dans les lieux de travail*

ADMINISTRATION

- *De nouvelles modalités pour les concours*
- *Un taux de numérisation des services publics parmi les plus bas d'Europe*

TOURISME

- *En 2020, une demande touristique divisée par deux*

LE TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE

Indicateurs macro					
	Valeur	Date valeur		Valeur	Date valeur
Estimation de croissance PIB	-1,90%	T4 2020	Exportations (en g.a)	-9,70%	1er janv-31 déc.
Inflation IPCH (g.a.)	0,90%	mars-21	Importations (en g.a)	-12,8	1er janv-31 déc.
Inflation sous-jacente IPCH (g.a.)	0,60%	mars-21	Emploi		
Production industrielle	0,20%	fév. 2021	Taux de chômage	10,20%	fév.2021
Production dans les constructions	4,50%	janv. 2021	Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)	31,60%	fév. 2021

Source : données ISTAT

CONJONCTURE

Le Conseil des ministres a approuvé le programme de stabilité 2021

En perspective du semestre européen, le Conseil des ministres a approuvé le DEF 2021, au parlement pour examen cette semaine, avant sa transmission à la Commission (Pstab). Dans ce [document budgétaire](#), qui présente l'horizon budgétaire à 3 ans, le gouvernement a revu ses prévisions macroéconomiques pour 2021. Le PIB 2021 devrait croître de 4,5% (contre 6% prévu initialement), puis de 4,8% en 2022, 2,6% en 2023 – soit des taux de croissance jamais connus depuis la dernière décennie.

A contrario, le déficit est revu à la hausse à 11,8% en 2021 (contre 9,5% en 2020, « niveau très élevé sous l'effet des mesures de soutien à l'économie et de la chute du PIB »). Il passerait ensuite à 5,9% du PIB en 2022, 4,3% en 2023, et reviendrait sous la barre des 3% en 2025.

La dette publique se rapprocherait des 160% du PIB en 2021 (niveau le plus élevé après la Grèce), à 159,8%, dépassant son niveau post- 1^{ère} guerre mondiale (159,5%) ; puis déclinerait à 156,3% en 2022 et 155,0% en 2023.

Croissance du PIB à 3,3% en 2021 et retour à son niveau pré-crise au mieux en 2025 selon le Forum Ambrosetti –The European House

L'atelier de printemps organisé par The European House et le Forum Ambrosetti des 26-27 mars 2021, dit « [Finance workshop](#) » a été dédié aux perspectives économiques et financières, la dernière séquence ayant été consacrée à l'*agenda* pour l'Italie.

Selon Valerio De Molli, administrateur délégué du Forum Ambrosetti, en 2021, le PIB devrait augmenter de 3,3, avec une fourchette allant de +2,5% à +4,9%, compte tenu des incertitudes pesant sur la reprise, dont la rapidité d'administration du vaccin, la durée et profondeur de la 3^{ème} vague, le rythme de retour à la normalité pour la mobilité et le travail. Le PIB italien devrait ensuite croître de 2,6% en 2022 e, puis de 1,6%, et de 1,5% en moyenne les deux années suivantes. Le retour du PIB à son niveau pré-crise interviendrait en 2025 au mieux. Ces prévisions sont également soumises, au-delà de l'évolution et de la gestion de la pandémie, au changement de la structure même du système économique (hausse de la pauvreté absolue, disparition de PME, chômage de longue période).

V. de Molli a rappelé qu'en 2020, le PIB italien s'est contracté de 8,9%, passant de 1 725,7 Md€ en 2019 à 1 572,6 Md€, soit la 4^{ème} chute la plus forte depuis 150 ans¹. Le secteur le plus touché est celui de l'industrie manufacturière (-12,5%), suivi des services (-9,5%) et de l'agroalimentaire (-4,0%). Les plus fortes contractions en valeur ajoutée concernent le pétrole (- 46,1%), le textile (- 23,1%), les

¹ Le PIB a reculé de 19,3% en 1944, de 15,2% en 1943, de 10,3% en 1945 et de 8,9% en 2020.

moyens de transport (-15,9%) et les machines (-15,3%); et l'hôtellerie-restauration (-40,1%) et les activités artistiques (-27,2%).

La Covid et les mesures restrictives ont eu un impact significatif sur le fonctionnement des entreprises, dont 45% ont vu leur activité suspendue pendant le 1^{er} *lockdown*. La consommation privée (égale à 60,8% du PIB 2019) s'est contractée à chaque trimestre : -7,2% au T1 ; -18,1% T2 ; -7,6% T3 ; -10,0% T4 en ga. La pauvreté absolue a augmenté de 335 000, passant à 7,7%, et touche désormais 5,6 million de personnes (9,4% des Italiens). Le chômage partiel Covid a représenté 2,9 Md d'heures autorisées, pour un coût de 25,6 Md€. En termes d'emplois, le nombre d'actifs a baissé de 405 000 (-1,7% par rapport à 2019) et le nombre d'inactifs s'est accru de 443 000 (+3,3%) touchant les jeunes et les femmes. Les interventions publiques ont réduit les licenciements de 30% (soit 700 000) et permis de limiter les impacts négatifs sur la consommation (Banque d'Italie).

Premier bilan économique et perspectives pour l'Italie selon Prometeia

Le cabinet *Prometeia* souligne que le recul du PIB en 202 de 8,9% est le double de la moyenne du PIB mondial qui est de 4,4%. Il correspond à une perte de 150 Md€ de PIB, dont 108 Md€ de consommation et 16 pour les investissements. Le revenu disponible des ménages a diminué de 30 Md€, alors que leur épargne a augmenté de 131 Md€. La sortie de la crise sera à l'image de celle-ci : inédite, avec un retour à la normalité difficilement similaire à la période antérieure. *Prometeia* mentionne les probables changements à venir post-Covid, entre modification des modes de consommation et d'organisation du travail (télétravail) et relocalisation/reconversion de l'activité de nombreuses entreprises et travailleurs. Dans ce contexte, le plan de relance aura un rôle clé dans l'accompagnement à la transformation et à la modernisation de l'économie italienne.

L'Observatoire sur les comptes publics italiens (OCPI) dégrade ses prévisions économiques pour 2021

Les 2^{ème} et 3^{ème} vagues Covid orientent négativement les perspectives pour l'économie et les comptes publics italiens. Selon l'OCPI, le PIB pourrait rebondir de 3,5% en 2021 (soit moins que la prévision du gouvernement). Le déficit public atteindrait 10,2% du PIB à 175 Md€, tant en raison des nouveaux soutiens économiques (*DL Sostegni*) que du ralentissement de la reprise. La dette publique s'établirait à 159,6% à 2 745 Md€ du fait de la combinaison d'une moindre croissance avec un déficit supérieur.

L'OPCI note que le besoin de financement de l'Etat en 2021, évalué à 539 Md€ (dont 364 Md€ de titres arrivant à échéance et 175 Md€ de déficit) devrait être couvert pour moitié par les institutions européennes (252 Md€, 46,7%), entre les rachats de titres souverains de la BCE (230 Md€) et les prêts européens (11 Md€ au titre de SURE et 11 Md€ au titre de NGEU). Le soutien européen, poursuivi en 2021, devrait permettre de réduire l'exposition de l'Italie à l'égard des marchés financiers. La dette détenue par le marché diminuerait à 1 995 Md€ (73% du total de la dette, -4,7 pp par rapport à 2020) et celle des institutions européennes croîtrait en parallèle à 750 Md€ (27% du total, +4,7 pp), dans un contexte favorable de taux d'intérêt bas.

Les exportations extra-UE reculent légèrement en février

Au mois de février, l'Italie enregistre une légère baisse de ses exportations extra-UE de 0,7%, alors que les importations augmentent (+4,2%). Cette baisse des exportations concerne tous les segments (à l'exclusion des biens de consommation non durable avec +2,5%), en particulier les ventes d'énergie (-14,4%) et de biens intermédiaires (-2,5%).

En glissement annuel, par rapport à février 2020, les exportations en valeur restent inférieures (-7,3%) mais elles poursuivent leur redressement (-12,7% en janvier en ga 2021, par rapport à janvier 2020). Les baisses les plus marquées concernent les ventes d'énergie (-25,9%) et de biens d'équipement (-12,5%). Les importations accusent une contraction tendancielle moins marquée (-3,0%, après -8,3% g.a en janvier). Le solde commercial demeure positif à +4,11 Md€ (contre +5,09 Md€ en février 2020). La dynamique des exportations italiennes extra-UE varie selon les clients : alors qu'elles connaissent une contraction tendancielle particulièrement forte vers les Etats-Unis (-21,1% g.a) et l'OPEC (-20,2% g.a), elles progressent nettement vers la Chine (+54,2%).

Le chiffre d'affaires de l'industrie progresse en janvier

Le [chiffre d'affaires de l'industrie](#) augmente de +2,5% par rapport à décembre, avec une croissance plus marquée sur le marché extérieur (+5,0%) que domestique (+1,2%). Tous les segments sont concernés avec l'énergie en tête (+7,8%), suivie des biens intermédiaires (+3,2%), des biens d'équipement (+1,9%) et des biens de consommation (+1,4%). Il reste néanmoins inférieur à son niveau de janvier 2020 (-1,6% g.a) et présente de grandes disparités selon les segments. Les activités extractives se contractent fortement (-31,2% g.a), de même que le coke et les produits pétroliers raffinés (-29%) et l'industrie textile (-18,6%). La majorité des activités manufacturières progresse, dont les appareils électriques et ménagers (+15,4%), les machines et équipements (+9,8%), la métallurgie (+7,4%), les produits chimiques (+3,9%), les ordinateurs, produits électroniques et optiques (+3,6%) ou les produits et préparations pharmaceutiques (+2,3%).

POLITIQUES SOCIALES ET EMPLOI

Covid : L'Italie poursuit l'aide au travail et aux bas revenus

Dans le [décret-loi Sostegni](#) qui dispose 32 Md€ d'aides, l'Italie consacre environ 8 Md€ pour le soutien de l'emploi et la lutte contre la pauvreté. En particulier, 4,8 Md€ sont budgétés pour le chômage partiel. L'interdiction de licencier est prorogée à fin juin pour les entreprises industrielles et de la construction, et au 31 octobre pour les autres (indépendants, tertiaire et secteur agricole) qui continuent d'utiliser le chômage partiel. Une indemnité forfaitaire de 2 400€ est allouée aux travailleurs saisonniers et précaires des secteurs particulièrement touchés du tourisme, les établissements thermaux et spectacle (1,2 Md€) et les travailleurs intérimaires ou CDD des secteurs qui ont vu leur activité se réduire ou cesser en raison de la crise et qui n'ont plus droit à l'indemnité chômage. Une indemnité spécifique est prévue pour les travailleurs du secteur sportif (350 M€).

Les mesures d'assouplissement des CDD sont prolongées jusqu'au 31 décembre, permettant aux entreprises de renouveler et/ou prolonger ces contrats pour 12 mois en dérogation au DL *Dignità*. Le fonds social pour l'emploi et la formation est également refinancé à hauteur de 400 M€. Pour soutenir les bas revenus, le *revenu de citoyenneté* est refinancé (+1 Md€, porté à 8,3 Md€) et le *revenu d'urgence* est reconduit pour trois mois (+1,52 Md€) et élargi à de nouveaux bénéficiaires. L'indemnité de chômage *Naspi* bénéficie d'un desserrement des conditions d'octroi (121 M€) et le *revenu de dernière instance* pour les travailleurs autonomes et professionnels libéraux est renouvelé (10 M€). Des aides sont apportées au secteur associatif (100 M€) et aux travailleurs fragiles (103,1 M€). Ces soutiens arrivent dans un contexte où les organisations caritatives et religieuses, à l'instar de la *Cei*, révèlent les nombreuses « fractures » engendrées par la crise en termes de « pauvreté et d'éducation ».

L'Italie compte désormais moins de 60 millions d'habitants

Au 31 janvier 2020, selon [ISTAT](#), l'Italie ne compte plus que 59 257 566 habitants, et voit se poursuivre la baisse amorcée en 2015. Avec la crise Covid-19, la population résidente a ainsi baissé de 383 922 personnes (0,6% de la population), soit l'équivalent d'une ville comme Florence, en affectant à la fois la natalité, la mortalité et les migrations.

Le nombre de naissance en 2020 (404 104, -3,8% par rapport à 2019) est le plus faible depuis l'unification de l'Italie, avec un recul de 7,7% au dernier trimestre (par rapport au T4 2019,) révélateur des conséquences de la première vague de la pandémie et de la crise économique et sociale. Le nombre de morts, qui est le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale (746 146, +15,6% par rapport à la moyenne quinquennale), croît de plus de 61% dans les régions du nord, en particulier la Lombardie (+111,8%). Les décès liés à la Covid représentent 10,2% du total.

L'Italie enregistre le pire solde naturel depuis 1918 (- 342 000, soit 127 000 en moins par rapport au solde naturel de 2019 qui était déjà une année record), toutes les macro-régions italiennes ont un solde naturel déficitaire. Ce dernier n'est plus compensé par le solde migratoire au plus bas (+78 653), avec 220 553 nouveaux étrangers inscrits en 2020 (en baisse pour la deuxième année consécutive) et 141 900 départs. Ce recul des migrations concerne aussi les migrations internes et s'explique tant par les restrictions sur les déplacements (-66,3% d'inscrits pendant la première vague et -18,2% pendant la deuxième vague en g.a.) que par le manque d'attractivité d'une économie en crise.

SECTEUR FINANCIER

L'Italie reçoit les 4^{ème} et 5^{ème} tranches de l'instrument « Sure »

Les 16 et 30 mars, l'Italie a reçu deux nouveaux versements de la Commission au titre de l'instrument de financement du chômage partiel « SURE » : [le premier](#) d'un montant de 3,87 Md€ et [le second](#) de 1,87 Md€, portant le total versé à 26,68 Md€, sur une enveloppe totale de 27,4 Md€ allouée. La Péninsule est la première bénéficiaire de ce dispositif, devant l'Espagne (21,3 Md€ prévus) et la Pologne (11,2 Md€). Ces prêts viendront financer une partie des coûts directement liés aux dépenses du régime de chômage partiel et autres mesures prises face à la crise.

Les investisseurs français dans les sociétés cotées italiennes : une part en légère augmentation.

La part des investisseurs français dans *Borsa Italiana* a augmenté en 2020 selon [Adnkronos](#), en particulier celles des institutionnels qui représentent 8% du total de la catégorie (7% en 2019), notamment Amundi, Lazard, Bnp, Axa, Lixor... Les investisseurs français sont 157 en 2020, soit 33 de plus qu'en 2019, et représentent 2,6% de la capitalisation de FTSE Mib à la fin 2020 (2,5% en 2019), soit 13,59 Md€ sur un total de 519 Md€. Le poids des investisseurs français est très en-deçà de celui des Etats-Unis et du Royaume-Uni qui détiennent environ 50% des sociétés cotées, avec des investissements majoritairement financiers. En revanche, les investissements français sont principalement industriels, et donc de long terme. Les dernières grandes opérations ont concerné Luxottica (aujourd'hui EssilorLuxottica), FCA (Stellantis) et Unieuro (Iliad).

Bilan 2020 de la Caisse des dépôts et des prêts (CDP)

En 2020, la [CDP](#) a soutenu plus de 100 000 entreprises pour un total de 38,6 Md€ (+ 4 Md€ par rapport à 2019) et 50 projets d'infrastructures pour 4 Md€. L'épargne postale a atteint 275 Md€ (+10 Md€). Sur le volet de la finance durable, la CDP est le premier émetteur en Italie d'obligations ESG (environnementale, sociale et de gouvernance), avec 2,5 Md€. Ses bénéfices sont de 2,8 Md€.

Bilan 2020 de l'assureur public SACE

En 2020, la [SACE](#) a octroyé 46 Md€ de garanties à des opérations d'exportation, d'internationalisation des entreprises, et vertes (*Green New Deal* opérationnel depuis novembre 2020), ainsi que des crédits bancaires aux entreprises (*Garanzia Italia*) à plus de 15 000 entreprises (dont 90% de PME et ETI). Le soutien aux exportations et à l'internationalisation s'est élevé à 25 Md€ (+18%), celui aux crédits bancaires (*Garanzia Italia*) à 21 Md€, et celui aux projets verts de transition énergétique à 300 M€. La SACE a collecté 736,9 M€ de primes (+30% par rapport à 2019), réglé 163,6 M€ de sinistres, et dégagé un bénéfice de 79,7 M€ (-48%).

Bilan 2020 de SIMEST, société de soutien financier à l'internationalisation des entreprises

[SIMEST](#) (groupe CDP) a octroyé plus 1 Md€ de prêts aidés pour l'internationalisation en 2020 (soit +263% par rapport à 2019). La SIMEST a pris des participations dans des sociétés italiennes pour un montant de 87 Md€ et apporté des soutiens à l'export pour près de 3,2 Md€. Le nombre d'entreprises aidées a doublé, passant de 1 813 en 2019 à 3 842 en 2020. Son bénéfice s'est élevé à 4,6 M€.

POLITIQUE SANITAIRE

Santé : l'accélération de la vaccination, priorité pour sortir de la crise

Les mesures annoncées par le décret [Sostegni](#) en soutien à la santé et de la sécurité s'élèvent à 5,5 Md€ en 2021. CE montant s'ajoute aux octroyés en 2020. Plus de la moitié des fonds (3,2 Md€) est consacrée au renforcement du plan vaccinal anti-Covid, qui dispose de 2,1 Md€ pour l'achat des vaccins, de 388,6 M€ pour la campagne vaccinale (stockage, logistique, administration de doses, outils informatiques et information) et de 700 M€ pour l'achat de médicaments. Le Commissaire extraordinaire à l'urgence sanitaire et la Protection civile disposent d'un fonds de 1,9 Md€ pour leurs actions. Afin de favoriser le renforcement de la recherche et la conversion industrielle du secteur biopharmaceutique vers la production de nouveaux médicaments et de vaccins, un fonds de 200M€ est établi. Ces ressources s'ajoute aux 200 M€ alloués par le ministère du développement économique pour la création d'un pôle industriel de fabrication de vaccin covid. Enfin, 200 M€ sont alloués aux forces armées et à la police.

Vers la vaccination dans les lieux de travail

Le [Protocole national sur la vaccination sur le lieu du travail](#) a été signé le 6 avril 2021 par le gouvernement, les organisations patronales, les partenaires sociaux, l'Institut national de l'assurance contre les accidents du travail (INAIL) et le commissaire extraordinaire à l'urgence sanitaire. Cet accord prévoit que les entreprises pourront désigner des locaux pour permettre l'administration de vaccins sur site, indépendamment de leur taille. L'employeur peut également recourir à des structures de santé privées, en convention avec le système sanitaire public, ou aux bureaux territoriaux de l'INAIL. Le démarrage effectif de l'initiative est subordonné à la disponibilité des doses et devra tenir compte des indications nationales sur les catégories prioritaires au vaccin. La vaccination, effectuée durant les heures du travail, repose sur les principes de volontariat et de confidentialité. Le service public de santé fournira les vaccins, le matériel nécessaire pour les injections, et les dispositifs pour enregistrer les vaccinations réalisées. Les vaccins son administrés par des professionnels de santé.

La rencontre entre le gouvernement et les syndicats a permis d'actualiser également le [Protocole sur la santé et la sécurité au travail](#) signé au printemps 2020. Le texte préconise l'utilisation maximale du [télétravail](#), y compris dans la phase de reprise progressive de l'activité, et le [recours aux amortisseurs sociaux ou aux congés](#) en tant qu'alternative au travail en présentiel. La distance interpersonnelle d'au moins un mètre doit être assurée, ainsi que le port du masque obligatoire dans tous les espaces communs, à l'intérieur ou en plein air. Les [réunions en présentiel](#) restent suspendues (sauf situation extraordinaire), et les voyages professionnels devront être évalués sur la base du risque épidémiologique de la zone de destination.

ADMINISTRATION

De nouvelles modalités pour les concours

Le ministre de la fonction publique, R. Brunetta, accélère les recrutements nécessaires au renouvellement des compétences de l'administration, suite au de gel des concours et aux nombreux départs à la retraite au cours de la dernière décennie. En 2021, le souhait est de [recruter presque 119 000 agents](#), principalement pour l'éducation nationale (environ 91 000), le service de santé (3 371) et le ministère de la justice (3 250). Pour permettre le déroulement des concours, durant l'urgence sanitaire, de nouvelles règles ont été définies en matière de numérisation et de simplification administrative par le [décret-loi n°44/2021](#). Les concours seront organisés sur des sites décentralisés régionaux (en fonction du nombre des candidats) et les participants devront présenter un test antigénique négatif effectué 48h avant les épreuves. Pour le recrutement du personnel non-cadre, une seule épreuve écrite (de la durée maximale de 60 minutes) et orale (cette dernière, le cas échéant en vidéoconférence) est prévue avec le recours de moyens et d'outils informatiques et numériques. Les diplômes et l'expérience professionnelle de candidats peuvent être des critères évaluatifs supplémentaires pour la note finale.

Un taux de numérisation des services publics parmi les plus bas d'Europe

Selon le [rapport 2020 sur les services publics](#) du Conseil national de l'économie et du travail (CNEL), le taux d'utilisation des services publics en ligne par les citoyens italiens est parmi les plus bas d'Europe (25%). Le niveau de numérisation des services publics italiens est pourtant en ligne avec la moyenne européenne. Seuls 32% des Italiens utilisent les services d'*e-gouvernement*, contre 67% de la moyenne européenne. Cela révèle la nécessité de renforcer les compétences digitales des citoyens, à l'heure où seuls 42% des 16 à 74 ans disposent des compétences numériques de base et seuls 22% ont des compétences numériques supérieures. Le télétravail, la télémédecine, la formation en ligne, les téléconférences des institutions publiques (centrales et locales) ont trouvé leur place pour d'assurer la poursuite de l'activité, dans un contexte de crise sanitaire.

Internet est la technologie la plus diffusée dans l'administration (centrale et locale), les universités, les services de santé nationaux (98,5%), les provinces et les métropoles (98,1%). Seule une institution publique sur deux (41,9%) utilise les réseaux sociaux, et l'utilisation des technologies plus avancées (services *clouds*, *big data*, applications pour les smartphones) enregistre une contraction encore plus forte, passant de 30,5% à 5% (selon le type de technologie utilisée). Enfin, le niveau d'investissement dans la *cyber-sécurité* est assez élevé : 43,3% des institutions ont mis en œuvre des actions de protection, et 35,6% toutes les actions en contre une cyberattaque.

TOURISME

En 2020, une demande touristique divisée par deux

Selon [l'Istat](#), les Italiens ont effectué 37,5 millions de voyages en 2020, soit -52,7% par rapport à 2019. Les nuitées s'élèvent à 231 millions, en recul de 43,5% (178 millions en 2019). Les voyages professionnels enregistrent la baisse la plus significative (-67,9%) représentant seulement 6,7% des déplacements et 3,8% des nuitées. Sont particulièrement touchées les activités liées aux congrès et conférences (-84,9%), les missions professionnelles (-64,7%) et, dans une moindre mesure, les réunions de travail (-47,7%). Les voyages de vacances – soit 93% de la demande touristique globale – enregistrent également une chute importante (presque -45%) pour s'établir à 35 millions (contre 63,5 millions en 2019), ce qui constitue une perte de 160 millions. Si la durée moyenne des déplacements professionnels reste stable à 3,5 nuits, celle des vacances augmente légèrement et s'établit à 6,3 nuits. Les mesures de confinement ont conduit à la chute des voyages à l'étranger (-80%) et des nuitées (-78,2%, soit 100 millions). Enfin, les voyages sur le territoire national accusent une contraction moins importante, à 37% en nombre, et -27,2% en termes des nuitées (une perte d'environ 76 millions). L'interdiction de se déplacer en dehors de sa propre commune à certaines périodes de l'année explique également la réduction des visites dans la journée (-48,5%).

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Photo en première page : © Editions internationales du Patrimoine
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr). ©

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome
Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.
Responsable de la publication : Frédéric Kaplan

Adresse : Piazza Farnese 48
ROME 00186
ITALIE

Redigé par : Marie-Céline Favier, Capucine Louis, Federica Mercanti et Augustin Vigin.
Coordonnée par : Federica Mercanti
Revue par : Laura Torrebruno

TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

et

Service économique
régional